



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 5.12.2023
C(2023) 8210 final

ANNEX

ANNEXE

du

règlement d'exécution de la Commission

portant modalités d'application du règlement (UE) 2019/1020 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les détails des informations à transmettre des systèmes douaniers nationaux au système d'information et de communication pour la surveillance du marché en ce qui concerne les produits placés sous le régime douanier «mise en libre pratique»

ANNEXE

Informations visées à l'article 1 ^{er} , paragraphe 1		Élément de données correspondant figurant à l'annexe B du règlement délégué (UE) 2015/2446	
ÉLÉMENT DE DONNEES	DESCRIPTION	ÉLÉMENT DE DONNEES	DESCRIPTION
Mois d'acceptation	Mois au cours duquel la déclaration a été acceptée	15 09 000 000	Date d'acceptation
Émetteur	État membre où la déclaration a été acceptée	Élément de données technique	État membre fournissant les données
Pays d'origine	Pays d'origine douanière	16 08 000 000 ou 16 09 000 000	Pays d'origine ou pays d'origine préférentielle
Pays de destination	Pays de destination finale	16 03 000 000	Pays de destination
Code des marchandises	Code des marchandises jusqu'à 10 chiffres	18 09 056 000 18 09 057 000 18 09 058 000	Code de la sous-position du système harmonisé Code de la nomenclature combinée Code TARIC
Valeur en euros	Valeur statistique convertie en euros	99 06 000 000	Valeur statistique ¹
Masse nette	Masse nette des marchandises exprimée en kg	18 01 000 000	Masse nette

¹ Ces informations sont fournies par les États membres dans leur monnaie nationale et converties automatiquement en euros en utilisant le taux officiel de la Banque centrale européenne.